

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS829

présenté par

Mme Lorho, M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such et Mme Pollet

ARTICLE 16

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« l'aide à mourir définie »

les mots :

« la pratique du suicide assisté et de l'euthanasie définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.